

**Par e-mail**

[m@bakom.admin.ch](mailto:m@bakom.admin.ch)

Neuchâtel, le 22 janvier 2024

Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti

Chef du Département DETEC

## **Procédure de consultation de la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) – prise de position de la SSR-Neuchâtel**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Mesdames et Messieurs,

Suite à l'ouverture de la consultation sur l'objet susmentionné, notre association a tenu à faire part de sa position.

Si nous saluons le refus par le Conseil fédéral de l'initiative « 200 francs, ça suffit ! », le projet de révision de l'ORTV nous interpelle.

Tout d'abord, sur le fond, cette révision devant entrer en vigueur dans le cas où l'initiative serait rejetée par le peuple, elle nous paraît poser un problème important quant au respect de la volonté des électrices et électeurs. En effet, toute personne se prononçant dans les urnes contre l'initiative afin de maintenir les moyens de la SSR ne pourra être entendue, puisque la révision de l'ordonnance consiste à les amoindrir. De là, la volonté de préserver les moyens de l'audiovisuel de service public de cette partie de l'électorat est bafouée par le présent projet de révision de l'ORTV.

Ensuite, sur la forme, nous tenons à souligner que s'il est effectivement de la compétence du Conseil fédéral de réviser ladite ordonnance, la question de la diminution des moyens de l'audiovisuel de service public ou de diminution du montant de la redevance a plutôt été traitée lors de votations ces dernières années, de celle portant sur la révision de la LRTV à la campagne sur l'initiative dite « NoBillag ». Il nous paraît dès lors peu opportun que cette question importante soit traitée hors du champ de la démocratie semi-directe.

Cela parce que de cette décision dépendent les moyens à disposition de la SSR pour mener à bien ses missions, telles que déterminées par la concession. Or, celle-ci devait être rediscutée et ce processus a été suspendu, avec pour effet que les missions qui sont actuellement celles de la SSR correspondent aux moyens qui lui sont actuellement accordés. Une baisse de ces moyens doit donc être précédée d'une révision des missions contenues dans la concession. Faute de quoi, le risque d'un décalage dangereux entre missions et moyens nous semble inévitable.

Par ailleurs, nous estimons que la baisse prévue dans le projet de révision de l'ORTV est de nature à trop limiter la capacité de production et de diffusion de la SSR. Alors qu'elle joue un

rôle essentiel dans la production audiovisuelle et dans la constitution d'un patrimoine culturel commun, notamment par l'enregistrement de nombreux concerts, une perte de 240 millions l'obligerait à devoir revoir à la baisse nombre de ses prestations et à affaiblir ainsi considérablement un acteur majeur de la cohésion nationale et culturelle de notre pays. De la même manière, une telle perte aurait aussi forcément des conséquences sur la présence de la SSR dans les régions du pays comme de par le monde. A l'heure où, face à des enjeux internationaux toujours plus complexes, la nécessité d'une information vérifiée et indépendante est plus importante que jamais, il nous paraît risqué pour le bon fonctionnement de notre démocratie, de réduire les moyens de l'audiovisuel de service public.

Enfin, si nous partageons le constat que la période d'inflation provoque des difficultés dans bien des ménages, nous nous inscrivons en faux par rapport à l'idée que le montant de la redevance y contribuerait, respectivement que la baisse prévue dans le projet de révision de l'ordonnance améliorerait concrètement la situation de ces ménages. Ce ne sont pas à peine trois francs par mois d'économisés qui auront un effet positif. Pire, selon ce que la SSR devrait abandonner comme prestations, comme la diffusion du sport, les coûts d'abonnements privés pour celles ou ceux voulant suivre ces compétitions dépasseraient de beaucoup le montant économisé sur la redevance. Une telle mesure n'améliorera donc pas le sort des foyers touchés par l'inflation, bien au contraire.

Pour toutes ces raisons, notre association accueille très défavorablement ce projet de révision de l'ORTV et suggère respectueusement qu'il soit abandonné.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour la SSR-Neuchâtel

Matthieu Béguelin

Président